



RÉGION ACADÉMIQUE OCCITANIE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de région académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

Pôle jeunesse, engagement, vie associative
Affaire suivie par S. GUYOMARCH
Tél : 04 48 18 40 51 / 06 76 88 42 69
Mél : stephane.guyomarch@region-academique-occitanie.fr
Secrétariat : C. NORMAND
Tél. : 04 48 18 40 45
Mél : christine.normand@region-academique-occitanie.fr

Montpellier, le 28 avril 2022

Objet : Dispositif « colos apprenantes »

Madame, Monsieur,

Le dispositif des Colos Apprenantes a été relancé pour la troisième année consécutive par instruction du 14 mars 2022. **En 2021, ce sont près de 6 500 enfants et jeunes occitans** qui, sur les vacances d'été et d'automne ont pu bénéficier des aides spécifiques de l'Etat pour accéder à ces séjours de vacances. La Direction de Région Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES) a pu mesurer, par une démarche d'évaluation qualitative menée durant deux ans, la forte demande tant des jeunes que des organismes pour ce renouvellement.

Aussi, je suis heureux de pouvoir vous annoncer que vous pouvez à nouveau cette année, soit en tant que collectivité, soit en tant qu'association, contribuer à ce dispositif en assurant :

- L'inscription des jeunes de votre territoire ou de votre réseau. Vous serez « prescripteur ».
- La mise en place et l'animation de séjours labellisés. Vous serez « organisateur ».

Bien que la majorité des structures les deux années passées aient cumulé ces deux statuts, nous souhaitons les distinguer par les caractéristiques du suivi administratif auxquels ils correspondent :

- Les prescripteurs jouent un rôle de repérage des public cibles (cf : cahier des charges en annexe). Ils favorisent ainsi les objectifs des colos apprenantes en termes de démarche éducative, de soutien aux familles résidant en territoires fragiles, de mixité territoriale, sociale et de genre pour n'en citer que les principaux. **Les prescripteurs doivent assurer l'inscription des enfants et jeunes aux séjours et en assurer le paiement.** Ce sont donc ces organismes qui solliciteront les demandes de remboursement auprès des Services Départementaux de la Jeunesse de l'Engagement et des Sports (SDJES) du département de résidence des jeunes. **Ils doivent répondre à l'appel à candidature.**
- Les organisateurs sont responsables des séjours. La préparation spécifique qu'ils demandent pour répondre aux critères de labellisation vient s'ajouter aux démarches administratives habituelles de déclaration auprès des services (SDJES) du département de réalisation des séjours. **Ils doivent déposer leurs projets de séjours sur la plateforme nationale Open Agenda.**

La particularité de ce dispositif repose aussi sur la distinction entre le département de résidence des jeunes et celui du déroulement du séjour auquel ils s'inscrivent, car la gestion des aides reste attachée au lieu de résidence.

Aussi, afin de gérer au mieux vos engagements respectifs, les services de l'Etat en région Occitanie (DRAJES et SDJES) ont élaboré quelques outils qui faciliteront votre participation.

La DRAJES Occitanie assure le pilotage du dispositif « Colos Apprenantes » et centralise toutes les informations de suivi. Elle doit, avec l'appui des SDJES, en faire état auprès du ministère pour chaque période de vacances scolaires et ce, dès le mois de mai 2022.

Pour cela, deux formulaires en ligne sous l'application « Démarches-simplifiées » sont à votre disposition.

Les informations transmises par ces formulaires seront déclaratives et vous engagent mais uniquement sur les mesures de pointage des jeunes bénéficiaires et de comptabilisation de vos engagements financiers. Ces formulaires ne se substituent pas à la procédure dématérialisée de demande de remboursement qui passe par « Le Compte Asso » ni aux documents habituels de vos relations avec l'administration.

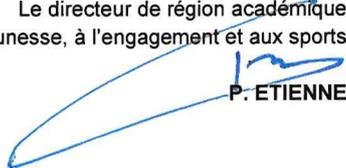
Par les formulaires, la DRAJES et les SDJES seront destinataires de vos propositions et y répondront dans les meilleurs délais. Je vous remercie d'assurer la saisie de vos déclarations et pointages, en amont et à l'échéance de chaque période de vacances.

Vous trouverez sur la fiche technique jointe à ce courrier, **les liens d'accès aux formulaires en ligne**.

Vous voudrez bien prendre l'attache auprès de votre SDJES pour toute information administrative concernant le suivi de vos dossiers : **appel à candidature, labellisation de séjour, demande de remboursement**.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le directeur de région académique
à la jeunesse, à l'engagement et aux sports



P. ETIENNE

P.J. :

- **Cahier des charges Colos Apprenantes**
- **Fiche technique aux organismes : Organismes et Prescripteurs**
- **Fiche tutoriel pour Démarches Simplifiées**